



## ORGANISATION MONDIALE DE LA PROPRIÉTÉ INTELLECTUELLE

34, chemin des Colombettes, case postale 18, CH-1211 Genève 20 (Suisse)

☎ (41-22) 338 91 11 – Télécopieur (Registre international des dessins et modèles industriels) : (41-22) 740 14 29

Messagerie électronique : [intreg.mail@wipo.int](mailto:intreg.mail@wipo.int) – Internet : <http://www.OMPI.int>

### **ARRANGEMENT DE LA HAYE CONCERNANT L'ENREGISTREMENT INTERNATIONAL DES DESSINS ET MODÈLES INDUSTRIELS**

#### **Adhésion à l'Acte de 1999 : Sao Tomé-et-Principe**

1. Le 8 septembre 2008, le Gouvernement de Sao Tomé-et-Principe a déposé auprès du directeur général de l'Organisation Mondiale de la Propriété Intellectuelle (OMPI), l'instrument d'adhésion à l'Acte de Genève (Acte de 1999) de l'Arrangement de La Haye concernant l'enregistrement international des dessins et modèles industriels. L'Acte de 1999 entrera en vigueur à l'égard de Sao Tomé-et-Principe le 8 décembre 2008.

2. L'adhésion de Sao Tomé-et-Principe à l'Acte de 1999 porte à 31 le nombre de parties contractantes à cet Acte et à 52 le nombre total de parties contractantes à l'Arrangement de La Haye. Une liste des parties contractantes à l'Arrangement de La Haye, indiquant la date à laquelle les parties contractantes sont devenues liées par l'Acte de 1934, l'Acte de 1960 et/ou l'Acte de 1999, est disponible sur le site Internet de l'OMPI, à l'adresse suivante : [www.OMPI.int](http://www.OMPI.int).

7 octobre 2008